

SESSION DE 2006

CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT
DE PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
ET CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION

**Composition relative à l'enseignement
de l'éducation physique et sportive**

DURÉE : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Le professeur d'EPS doit, en respectant les programmes, mettre ses enseignements à la portée de tous les élèves, quels que soient leurs origines, leur sexe, leurs aptitudes.

À partir d'exemples concrets, issus de votre expérience professionnelle, que vous présenterez avec précision, montrez comment, du point de vue de la pédagogie et de la didactique, vous satisfaites à cette obligation.

N.B. : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*